

EHESS

Pourquoi les animaux parfaits, les hybrides et les monstres sont-ils bons à penser symboliquement?

Author(s): Dan Sperber

Source: *L'Homme*, T. 15, No. 2 (Apr. - Jun., 1975), pp. 5-34

Published by: [EHESS](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/25159056>

Accessed: 20/06/2014 21:11

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



EHESS is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *L'Homme*.

<http://www.jstor.org>

POURQUOI LES ANIMAUX PARFAITS, LES HYBRIDES ET LES MONSTRES SONT-ILS BONS A PENSER SYMBOLIQUEMENT ?*

par

DAN SPERBER

I

Dans *Le Symbolisme en général*, j'ai proposé une conception en partie nouvelle du symbolisme. Selon cette conception, la symbolicité n'est une propriété ni des phénomènes, ni des percepts, mais bien des représentations conceptuelles. Une représentation conceptuelle est un ensemble de propositions ; les unes décrivent une information nouvelle, les autres font le lien entre cette information nouvelle et le savoir préalablement acquis. Lorsque ce lien n'est pas suffisamment établi, ce qui est notamment le cas lorsque les propositions décrivant l'information nouvelle ont des conséquences paradoxales, la représentation conceptuelle n'est pas assimilable par la mémoire. On pourrait s'attendre que, dans ces conditions, cette représentation inassimilable soit purement et simplement rejetée. Mais l'esprit humain est équipé d'un dispositif particulier, le dispositif symbolique, qui en quelque sorte récupère ces déchets de l'activité conceptuelle et les soumet à un traitement propre. La représentation conceptuelle défectueuse qui a échoué à rendre assimilable son objet devient elle-même l'objet d'une seconde représentation, symbolique cette fois. J'ai proposé d'exprimer cette objectivation d'une représentation conceptuelle en disant qu'elle figure désormais *entre guillemets*.

La mise entre guillemets d'une représentation conceptuelle, point de départ de son traitement symbolique, est provoquée par le fait qu'une des conditions conceptuelles de son assimilation à la mémoire n'est pas satisfaite. Le traitement symbolique lui-même consiste en deux étapes : il y a tout d'abord une *focalisation* de l'attention qui passe des propositions décrivant l'information nouvelle à la condition insatisfaite sous-jacente ; cette focalisation détermine dans la mémoire encyclopédique un champ d'évocation. L'*évocation* consiste alors à recons-

* Je remercie Marcel Detienne, Remo Guidieri et Pierre Smith qui ont bien voulu lire et commenter une version antérieure de cet essai.

tituer par le souvenir ou l'imagination les données qui auraient permis de satisfaire à la condition sous-jacente et de rendre ainsi l'information initiale assimilable.

Je ne justifierai pas cette conception trop rapidement résumée. Je veux seulement l'illustrer en montrant qu'elle éclaire un champ d'étude qui n'a cessé de préoccuper les ethnologues : le symbolisme des animaux.

Le symbolisme zoologique est extrêmement répandu et varié et je n'aborderai ici que certains des problèmes qu'il pose. D'ailleurs, il n'y a pas de raison de penser que tous ces problèmes peuvent être utilement réunis et séparés de ceux que posent d'autres aspects du symbolisme. Ainsi il arrive souvent que la représentation d'un animal prenne une valeur symbolique pour des raisons qui sont contingentes à son animalité : il évoque la personne à qui il a appartenu, un poème, un voyage, que sais-je ? En outre, même lorsque la symbolique d'un animal procède de ses propriétés zoologiques, elle peut être, elle est souvent, développée par des représentations qui font intervenir d'autres éléments : le symbolisme culinaire, le rapport aux ancêtres, l'étymologie populaire du nom, etc. Je laisse de côté tous ces aspects pour n'aborder qu'une seule question : dans quelles conditions la représentation conceptuelle d'un animal se prête-t-elle à une élaboration symbolique pour des raisons non contingentes ? Ou, en d'autres termes, dans quelles conditions une représentation zoologique est-elle mise entre guillemets ?

Je n'envisagerai donc que le point de départ du traitement symbolique : la mise entre guillemets. La focalisation et l'évocation seront laissées dans l'ombre. On en trouvera l'étude esquissée, à propos d'un exemple de symbolisme zoologique des Dorzé d'Éthiopie méridionale, dans Sperber (1974, chap. v).

A la question ici posée il existe dans l'anthropologie contemporaine une réponse intéressante mais trop vague : la symbolique d'un animal procéderait de son anomalie taxinomique. Réponse intéressante parce qu'elle recouvre un grand nombre d'intuitions ethnographiques, mais trop vague parce que la notion d'anomalie taxinomique est laissée dans une confortable indéfinition, et parce qu'un rapport général entre anomalie et symbolique est postulé sans être véritablement ni expliqué ni explicité. Les hypothèses avancées constitueront à la fois un développement et une critique de cette conception.

II

Tout d'abord une remarque sur les animaux qui n'existent pas, les animaux fantastiques dont le caractère symbolique est patent. On aurait pu s'attendre à ce que des animaux imaginaires complètent en quelque sorte la faune telle qu'elle est connue d'expérience. En effet, étant donné un système de classification, une taxinomie des animaux, certaines espèces pourraient y prendre place, non seulement sans entraîner une révision des principes de la classification, mais même

en corroborant ces principes. C'est d'ailleurs souvent ce qui se passe lorsqu'une nouvelle espèce est découverte et vient s'ajouter sans problème à celles déjà répertoriées : on a affaire à des taxinomies ouvertes où un nombre indéfini de positions reste disponible pour des catégories nouvelles. Certaines espèces seraient même bien venues pour donner plus d'équilibre ou de régularité à l'ensemble des espèces connues dans une culture. Par exemple, puisqu'on a des zèbres et des tigres, c'est-à-dire des équidés et des félins rayés, on pourrait bien avoir une espèce de bovidés rayés, de canidés rayés, etc. Puisque les rapaces et les canidés ont leur espèce de charognards, les autres familles d'animaux carnivores pourraient bien avoir la leur. On a beaucoup d'espèces d'oiseaux à bec pointu et à cou court et gros, à bec pointu et à cou long et fin, à bec plat et à cou long et fin. En revanche, on manque un peu d'oiseaux à bec plat et à cou court et gros, etc.

Il est remarquable, dans ces conditions, que les animaux fantastiques, loin de remplir les cases vides des taxinomies existantes, se situent au contraire à l'extérieur de ces taxinomies. Par exemple, au lieu d'avoir des équidés à deux cornes, ce qui ne serait pas trop gênant, on a la licorne à corne unique (dans les deux sens de l'adjectif). On a le dragon, serpent avec des pattes et des ailes et qui crache du feu, or les serpents se distinguent des autres reptiles par leur absence de pattes, aucun reptile n'a d'ailes ni de plumes, aucun animal ne crache du feu.

Les animaux fantastiques sont des hybrides ou des monstres, c'est-à-dire que tantôt ils joignent les traits d'espèces ou de genres de préférence éloignés : ainsi le minotaure (homme et taureau), le centaure (homme et cheval), le sphinx (femme, oiseau et lion dans la version grecque), le griffon (aigle et lion), l'hippogriffe (cheval et griffon), le barometz (agneau végétal), etc. Tantôt ces animaux fantastiques possèdent des traits sans contrepartie : ainsi, le phénix (oiseau immortel et périodique), le cerbère (chien à trois têtes), le catoblépas (au regard mortel, mais heureusement sa tête est si lourde qu'il regarde vers le bas), le monstre du Loch Ness (immense), le dahu (pattes plus courtes d'un côté que de l'autre), etc. Bien entendu, hybridité et monstruosité se combinent à loisir, ainsi le dragon, l'hydre de Lerne, la chimère... (pour d'autres exemples mythologiques ou littéraires, ou simplement pour le plaisir, voir Borgès & Guerrero 1957).

Hybrides, monstres ou hybrides monstrueux, les animaux fantastiques, par ailleurs si divers, ont tous en commun d'être des aberrations taxinomiques. Comme ils ont aussi en commun d'être symboliques, il est tentant de mettre en rapport ces deux propriétés, d'expliquer la symbolique par l'anomalie et d'étendre l'hypothèse aux animaux réels cette fois.

Un certain nombre de travaux récents d'inspiration en partie lévi-straussienne (par exemple Douglas 1957 et 1966 ; Leach 1964 ; Bulmer 1967 ; Tambiah 1969) ont établi un tel rapport entre la symbolique de certains animaux et leur caractère marginal ou aberrant dans la taxinomie d'une culture donnée. Parmi ces travaux, ceux de Mary Douglas méritent une place à part. En effet, Leach et

Tambiah, parlant d'animaux familiers, insistent à juste titre sur les facteurs sociologiques de leur symbolicit  et n'envisagent gu re l'anomalie taxinomique comme un facteur autonome et d terminant. Bulmer, montrant le caract re marginal du casoar dans la taxinomie zoologique des Karam de Nouvelle-Guin e, y voit plus l'effet que la cause de son importance symbolique, importance qu'il expliquerait plut t par d'autres facteurs, eux encore sociologiques. Ces analyses, au demeurant excellentes, ont une port e th orique moindre que celles de Mary Douglas qui seule tente d'isoler, parmi tous les facteurs qui conf rent   la repr sentation d'un animal une valeur symbolique, un facteur autonome et d terminant : l'anomalie taxinomique.

L'id e vaut tout d'abord pour l'individu qui ne se conforme pas au mod le de son esp ce : le veau   cinq pattes, le chien qui aime les chats, l' l phant blanc, le coq qui chante la nuit (et aussi pour l'esp ce humaine, les g ants, les nains, les albinos, les femmes   barbe), tous semblent tirer leur symbolicit  de leur anomalie.

Plus g n ralement int ressant pour l'ethnologue est le cas des esp ces qui tirent leur symbolicit  de ce qu'elles s' cartent par trop du mod le du genre, voire semblent participer de plusieurs genres   la fois (je parlerai ici d'esp ce et de genre seulement, non dans le sens pr cis des zoologues, mais pour d signer deux niveaux taxinomiques arbitraires, le premier moins g n ral que le second).

Mary Douglas (1957, 1966) donne plusieurs exemples de cette sorte d' cart et de ses cons quences symboliques. Dans le L vitique (XI, 3-7) et le Deut ronome (XIV, 4-8) certaines esp ces de mammif res sont express ment donn es comme propres   la consommation : le b euf, le mouton, la ch vre, le cerf, la gazelle, le daim, le bouquetin, l'antilope, le buffle et le chevreuil ; d'autres sont donn es comme abominables et impropres   la consommation : le chameau, le li vre, le daman et le porc. Mary Douglas  crit : « Toutes les interpr tations donn es jusqu'ici se r partissent en deux groupes : ou bien les r gles sont sans signification, arbitraires parce que leur propos est de discipline et non de doctrine, ou bien il s'agit d'all gories des vertus et des vices » (1966 ; notre traduction). Le premier type d'interpr tation n'explique rien et affirme seulement qu'il n'y a rien   expliquer. Le deuxi me type d'interpr tation donne une explication particuli re pour chaque injonction biblique. Mais « toute interpr tation  chouera, qui prend les interdits s par ment [...] Puisque chaque injonction est introduite par le commandement d' tre saint, c'est par ce commandement qu'il faut les expliquer. Il doit y avoir une contrari t  entre la saintet  et l'abomination qui rend compte globalement de toutes les restrictions particuli res » (*ibid.* : 49). Or, la saintet , c'est « l'unit , l'int grit , la perfection de l'individu et du genre » (*ibid.* : 54). Les esp ces qui s' cartent de la d finition de leur genre, s' cartent de la saintet .

Relues dans cette perspective, les abominations du L vitique paraissent significatives et coh rentes : « Toute b te qui a le pied ongl , les ongles fendus, et qui

rumine, vous en mangerez » (XI, 3). Autrement dit, un genre pur est défini par la conjonction de deux traits : rumination et artiodactylité. Les ruminants qui ne sont pas artiodactyles (le chameau et aussi le daman et le lièvre, classés parmi les ruminants à cause de leur mastication constante), et les artiodactyles qui ne sont pas ruminants (le porc) s'écartent de la définition du genre et sont déclarés impurs. Les abominations du Lévitique ne sont donc ni arbitraires, ni allégoriques, mais constituent, dans la classification biblique, des anomalies.

Les Lele du Kasai prêtent un intérêt particulier au pangolin qui est consommé lors de repas rituels. Or le pangolin « contredit toutes les catégories animales les plus évidentes. Il a des écailles comme un poisson mais il monte aux arbres. Il ressemble plus à un lézard ovipare qu'à un mammifère et pourtant allaite ses petits. Et, plus important que tout, à la différence des autres petits mammifères, ses petits naissent un par un » (Douglas 1966 : 68). Ce mode de conception écarte le pangolin des autres animaux aux nombreuses portées et le rapproche des hommes qui eux aussi naissent un par un : le corps du pangolin tué est traité par les Lele comme celui d'un chef, et son ingestion rituelle est garante de fécondité.

Dans la même ligne d'hypothèses, encore deux exemples : le serpent, pour les Dorzé d'Éthiopie méridionale, est un animal aberrant, le seul qu'ils connaissent bien d'expérience (ils ne voient guère de poissons) et qui n'ait pas de pattes. Il n'appartient à aucune des trois grandes catégories d'animaux que distinguent les Dorzé : bêtes domestiques, oiseaux, bêtes sauvages. Le serpent est conçu comme un être quasi surnaturel, apparenté aux génies des lieux, objet de plusieurs interdits, destinataire de sacrifices.

La chauve-souris dans la taxinomie populaire française est un animal paradoxal : une souris qui vole comme un oiseau. Elle est l'objet d'une crainte précise mais rarement justifiée par les faits : elle risque, dit-on, de se prendre dans les cheveux des humains. Aujourd'hui on donne à cette crainte une explication d'apparence scientifique : les ondes qu'émet la chauve-souris ne sont pas renvoyées par les cheveux. Mais un examen même rapide du folklore concernant la chauve-souris montre que le rapport entre cet animal et la chevelure humaine est d'abord et avant tout symbolique : la calvitie est censée être causée par l'urine des chauves-souris, la teigne par leurs excréments (Sébillot 1906, III : 14-15). Que cet animal agisse par ses parties basses (pattes ou excréments) sur les parties hautes de l'homme (cheveux) est à mettre en rapport avec le sort inverse des souris ordinaires, qui est de s'attaquer avec leur bouche aux orteils et aux déchets des humains et, à l'occasion, d'être écrasées sous leurs pieds. De surcroît l'intérêt particulier des chauves-souris pour les cheveux, déjà évoqué par leur nom en français, est à mettre en rapport avec leur caractère aberrant d'être ailé non point à plumes mais à poils.

De tous les faits de ce genre, Mary Douglas propose une explication générale : « Tout système donné de classification ne peut qu'engendrer des anomalies et toute culture donnée se trouve nécessairement confrontée à des événements qui semblent défier ses conceptions. Elle ne peut pas ignorer les anomalies que produisent ses schémas, sinon au risque de ne plus inspirer confiance. C'est pourquoi, me semble-t-il, nous trouvons dans toute culture digne de ce nom différentes mesures à prendre en face des événements ambigus ou anormaux. » M. Douglas cite alors cinq types de mesures qui peuvent être prises : « Premièrement, en décidant en faveur de l'une ou de l'autre interprétation, l'ambiguïté est souvent réduite [...] Deuxièmement, l'existence d'anomalies peut être physiquement contrôlée [...] Considérer les coqs qui chantent la nuit. Si on leur tord le cou sans attendre, ils n'apportent plus de contradiction vivante à la définition du coq comme oiseau qui chante à l'aube [...] Troisièmement, une règle qui commande d'éviter les choses anormales affirme et renforce les définitions auxquelles elles ne se conforment pas » : voir par exemple les abominations du Lévitique évoquées ci-dessus. « Quatrièmement, les événements anormaux peuvent être marqués comme dangereux [...] Cinquièmement, des symboles ambigus peuvent être utilisés dans des rituels aux mêmes fins que dans la poésie ou la mythologie, pour enrichir la signification ou attirer l'attention sur d'autres niveaux d'existence » : voir l'exemple du pangolin (Douglas 1966 : 39-40). En somme, un être naturel qui s'écarte du schéma taxinomique est symboliquement séparé des êtres normaux, évitant ainsi une remise en cause de ce schéma.

Une conception plus ancienne, défendue par les fonctionnalistes, voulait que ce soient les animaux importants pour l'homme par leur caractère utile ou nuisible qui fassent l'objet d'un traitement symbolique. Ainsi, Radcliffe-Brown voit là une application particulière d'une loi générale : « Tout objet ou événement qui a des effets importants sur le bien-être (matériel ou spirituel) d'une société, ou toute chose qui remplace ou représente un tel objet ou événement, tend à faire l'objet d'une attitude rituelle » (1929 : 129). Animaux symboliques, donc, parce que fonctionnels ou anti-fonctionnels. Mais en fait, comme Lévi-Strauss l'a souligné dans *Le Totémisme aujourd'hui*, il n'existe pas de corrélation nette entre l'importance pratique et l'importance symbolique des animaux. Radcliffe-Brown semble s'en être aperçu puisqu'il invoque non seulement le bien-être matériel mais aussi le bien-être spirituel des sociétés. Du coup, sa prétendue loi devient circulaire car importance spirituelle et importance rituelle ou symbolique ne sont que deux expressions pour désigner le même phénomène et non deux phénomènes dont l'un serait la cause de l'autre.

La conception de Mary Douglas échappe en revanche à de pareilles objections. Pour elle, c'est le traitement symbolique lui-même — et non son objet — qui remplit une fonction — intellectuelle et non pratique — de sauvegarde des schémas taxinomiques. A la remarque de Lévi-Strauss selon laquelle les animaux

sont symboliques non quand ils sont bons à manger, mais quand ils sont bons à penser, on pourrait ajouter : ils sont bons à penser symboliquement quand ils sont mauvais à penser taxinomiquement.

Pourtant cette conception, intuitivement séduisante, selon laquelle la symbolique des animaux procède de leur anomalie, c'est-à-dire de leur écart d'avec une norme taxinomique, se heurte à un certain nombre d'objections. Tout d'abord, l'esquisse d'explication fonctionnelle qu'elle comporte ne résiste guère, elle non plus, à un examen des faits. Imaginer en effet que le traitement symbolique ait bien pour fonction de débarrasser le schéma taxinomique des anomalies qu'il engendre, de réconcilier l'expérience avec une image culturelle du monde qui ne peut être systématique qu'au prix d'une sélection des données pertinentes. Deux types de faits deviennent alors inexplicables : premièrement, le traitement symbolique, loin de ne tirer matière que des anomalies engendrées par la taxinomie, en suscite un grand nombre de nouvelles à l'encontre de la fonction qu'on lui prête. S'il s'agit par exemple d'écarter les hybrides et les monstres naturels, pourquoi en créer d'artificiels, animaux fantastiques qui ne font que compliquer la tâche ? Pourquoi prêter à des espèces naturelles normales des propriétés qui soulèvent de nouveaux problèmes taxinomiques sans en résoudre aucun : ainsi pourquoi les Dorzé font-ils le léopard chrétien, et l'hyène plus grande la nuit que le jour ?

Deuxièmement, pourquoi certaines anomalies taxinomiques, comme le pangolin des Lele, au lieu d'être mises à l'écart par une prohibition, sont-elles au contraire mises au centre de la vie culturelle, vénérées, rituellement consommées, etc. ? Certes, ce traitement de faveur les écarte encore du sort commun, mais en soulignant au lieu de masquer l'inadéquation, l'incomplétude du schéma taxinomique. Pour de tels cas, d'ailleurs, M. Douglas est obligée de faire appel à une autre fonction : « ... enrichir la signification ou attirer l'attention sur d'autres niveaux d'existence ». Cette signification enrichie, ces autres niveaux d'existence n'entrent pas mieux dans le schéma taxinomique que les animaux fantastiques. En somme le traitement symbolique introduit autant de distorsions qu'il en écarte, entre l'expérience et l'image taxinomique du monde, et multiplie les problèmes (si problème il y a) qu'il est censé résoudre.

Même dépouillée de cette esquisse d'explication fonctionnelle, la conception proposée tombe encore sous le coup de trois objections : premièrement, il n'est pas établi que la condition retenue soit suffisante. Il faudrait, pour cela, non pas partir de certains animaux symboliques pour montrer en quoi ils sont taxinomiquement anormaux, mais prendre, à l'inverse, une taxinomie complète et voir si toutes les anomalies qu'elle comporte sont bien traitées symboliquement. Il faudrait en outre montrer que l'anomalie est bien le facteur déterminant. Deuxièmement, la condition retenue n'est pas nécessaire : les animaux parfaits ou exemplaires prennent eux aussi une valeur symbolique : ainsi ce rapace exemplaire

qu'est l'aigle et ce fauve parfait qu'est censé être le lion. Troisièmement et surtout, la notion de norme taxinomique est mal définie et ne saurait servir, en l'état, à expliciter nos intuitions.

III

Si les notions de norme et d'anomalie taxinomiques restent assez vagues, en revanche la notion de taxinomie, elle, semble assez bien comprise et a fait l'objet de nombreuses études aussi bien formelles qu'empiriques depuis une vingtaine d'années. Tout un courant de l'anthropologie américaine diversement connu sous le nom d'*ethnoscience*, d'*ethnosemantics*, de *componential analysis* ou de *cognitive anthropology* s'est fait une spécialité de ce genre d'étude (voir par exemple le recueil de S. Tyler, 1969).

Soit un ensemble d'objets. Ces objets sont classés en un certain nombre de catégories conceptuelles mutuellement exclusives, c'est-à-dire telles qu'aucun objet n'appartienne à deux catégories à la fois. L'ensemble des catégories ainsi défini est à son tour réparti en un certain nombre de catégories d'un niveau taxinomique supérieur, elles aussi mutuellement exclusives. L'ensemble de ces catégories de deuxième niveau peut être classé de même à un troisième niveau, etc. Autrement dit, une taxinomie est une classification hiérarchisée telle qu'à un niveau donné de la hiérarchie toutes les catégories s'excluent mutuellement. Tous les exemples connus de classification de la faune se conforment essentiellement à ce modèle taxinomique (avec un nombre variable de niveaux selon les cultures) : aucun animal n'appartient à deux espèces à la fois, aucune espèce n'appartient à deux genres, etc.

Noter que la classification taxinomique est un modèle parmi d'autres possibles et ne jouit d'aucun privilège logique particulier. Ainsi les sentiments ne sont pas classés en catégories mutuellement exclusives et hiérarchisées : un même sentiment peut être à la fois d'amour, de tendresse et d'estime. Ou encore, les cigares sont classés selon la couleur de leur cape (oscuro, maduro, colorado, claro), leur forme (corona, perfecto, panatela, demi-tasse, etc.) et leur origine (Havane, Brésil, Mexique, Manille, etc.), et ces trois critères s'entrecroisent à loisir.

La classification de la faune selon un ordre taxinomique ne répond donc pas à une nécessité logique abstraite. On pourrait concevoir, en revanche, qu'elle corresponde à l'organisation empirique du règne animal en espèces, genres, etc. telle que l'a établie entre-temps la zoologie scientifique. Pourtant, un bref examen des taxinomies populaires, les seules dont il s'agisse ici, montre que des considérations empiriques ne les déterminent que partiellement. La notion d'espèce nous semble s'imposer dès lors que le même naît du même, mais qu'en est-il alors des hybrides naturels ? Dans la taxinomie populaire française, par exemple, la mule a le statut logique d'une espèce : une mule n'est pas à la fois un cheval et

un âne : ce n'est ni un cheval ni un âne ; autrement dit, c'est une catégorie mutuellement exclusive d'autres catégories de même niveau taxinomique ; ce n'est pas un hybride conceptuel même si son caractère d'hybride naturel est parfaitement connu. D'autre part, on trouve en quantité des variantes exotiques de la doctrine de la génération spontanée, en particulier pour les insectes, sans que la notion d'espèce et la classification taxinomique soient pour autant remises en cause. La notion d'espèce des taxinomies populaires n'est donc pas nécessairement définie par le seul critère qui nous paraisse empiriquement fondé : la reproduction du même par le même. Le mode de reproduction naturel, certes remarqué par toutes les sociétés pour une grande partie de la faune, peut faire l'objet d'une généralisation importante, mais contingente au principe de la taxinomie (voir, pour l'évolution de la tradition occidentale à cet égard, Jacob 1970).

Les bases empiriques sont encore moins déterminantes dans les taxinomies populaires lorsqu'il s'agit de la répartition non plus des individus en espèces mais des espèces en genres. Ainsi, chez les Dorzé, avoir des plumes et une reproduction ovipare définit un genre « oiseaux » (*kapho*) ; la domestication définit un second genre (*mehe*) ; le fait d'avoir au moins quatre pattes et de n'appartenir à aucun des deux genres précédents en définit un troisième (*do'a*) ; enfin le serpent et le poisson, laissés pour compte, sont des genres marginaux ne comportant qu'une seule espèce catégorisée, dans la taxinomie à deux niveaux des Dorzé. Les Dorzé sont conscients par ailleurs des ressemblances entre les insectes, entre les félins, entre les bovidés, etc., mais il s'agit là d'une connaissance qui n'entre pas dans leur taxinomie et qui, dans certains cas, ne pourrait pas y entrer, puisqu'il y a par exemple des bovidés sauvages et d'autres domestiques. A l'inverse, pour la taxinomie populaire française, la distinction entre animaux domestiques et animaux sauvages ne saurait définir deux genres, puisqu'un certain nombre d'espèces s'y rencontrent dans les deux états. Cette distinction fait partie d'un savoir encyclopédique sur les animaux hors de la taxinomie générale de la faune.

La connaissance que les Dorzé comme tant d'autres ont de la faune pourrait s'exprimer aussi bien ou mieux dans une classification croisée (sur le modèle de celle des cigares) que dans une taxinomie : on retiendrait par exemple comme critères entrecroisés : le mode de reproduction ; le nombre de pattes ; la taille ; la présence de poil, de plumes, d'écailles, d'une peau lisse ; l'habitat ; l'alimentation. Tout un savoir qui n'entre pas dans l'ordre taxinomique trouverait sa pertinence dans un tel mode de classification.

Si le mode taxinomique est logiquement arbitraire et empiriquement sous-déterminé, on ne voit pas très bien en quoi il constituerait une norme ; ni, donc, en quoi une classification de la faune qui s'en écarterait sur certains points, c'est-à-dire qui ne constituerait pas une taxinomie régulière, serait anormale en ces points. On peut cependant invoquer en l'absence de nécessité logique ou empirique une nécessité psychologique : une préférence de l'esprit pour le mode taxi-

nomique, impérative dans le cas de la faune où les données s'y prêtent aisément. L'hypothèse est bien vague mais a pour elle de dire quelque chose sur l'universalité du mode taxinomique.

Je retiendrai l'hypothèse d'une nécessité psychologique, aussi pour une autre raison : je veux en effet montrer que, contrairement à ce que Mary Douglas affirme, il n'est pas vrai que « tout système donné de classification ne peut qu'engendrer des anomalies ». Or si le mode taxinomique n'est pas impératif, les points où la classification s'en écarte ne constituent pas des anomalies et je n'ai plus grand-chose à montrer. Mais il se peut qu'il soit psychologiquement impératif, et je dois montrer que, même dans ce cas, la classification n'engendre pas nécessairement d'anomalies.

Je soutiendrai pour cela que les classifications populaires, précisément parce qu'elles sont empiriquement sous-déterminées, peuvent toujours se conformer au principe taxinomique ; que les irrégularités apparentes peuvent être éliminées par des procédés logiques simples, disponibles aux indigènes eux-mêmes ; que les anomalies n'apparaissent que lorsque l'ethnologue ne prend pas la peine de normaliser sa description. Or la carence de l'ethnologue à cet égard n'est pas la preuve d'une pareille carence de l'indigène. Il est d'ailleurs remarquable que les ethnozoologues décrivent généralement des taxinomies populaires sans véritables anomalies tandis que les spécialistes du symbolisme en découvrent avec chaque animal symbolique. C'est là une incohérence qu'il convient d'éliminer, tout en conservant ce qu'il y a de valable dans les travaux des uns et des autres.

Considérer les propositions suivantes :

- [1] Tout animal appartient à une espèce et à une seule.
- [2] Toute espèce appartient à un genre et à un seul.

Ce ne sont pas là des vérités contingentes mais des vérités nécessaires une fois donné le mode taxinomique de la classification des animaux.

Ou encore considérer :

- [3] A quelle espèce appartient cet animal ?
- [4] A quel genre appartient cette espèce ?

Ces deux questions admettent nécessairement une réponse, même s'il faut identifier une nouvelle espèce ou un nouveau genre pour pouvoir la donner. Ou encore l'énoncé [5] ne peut être compris que dans le sens de [6], sinon il est nécessairement faux :

- [5] Cet animal n'appartient à aucune espèce.
- [6] Cet animal n'appartient à aucune espèce *connue*.

Si un énoncé contredit [1] ou [2], qui sont des vérités nécessaires, il ne peut être tenu pour vrai qu'à condition d'être mis entre guillemets. Les seules identifications d'animaux qui soient à coup sûr dans ce cas, ce sont les descriptions

d'animaux fantastiques : le minotaure n'appartient à aucune espèce, les dragons n'appartiennent à aucun genre, indépendamment du fait qu'ils empruntent leurs traits à plusieurs espèces ou à plusieurs genres. Les animaux fantastiques sont, on l'a vu, hors taxinomie. S'il s'agit là d'anomalies, elles ne sont pas engendrées par la taxinomie, mais par une contradiction, dans le discours, des principes mêmes de la taxinomie.

Il pourrait cependant exister, dans la taxinomie même, des cas où, par exemple, une espèce naturelle serait décrite comme n'appartenant à aucun genre, c'est-à-dire des cas où les principes taxinomiques ne seraient pas appliqués dans toute leur rigueur. Il est difficile pour l'ethnologue d'établir l'existence de tels cas, car il est facile pour l'indigène de les éviter. Il suffit en effet de donner au terme qui désigne l'espèce isolée un double sens et de lui faire désigner aussi, en droit, un genre dont l'espèce en question est le seul membre connu.

Ainsi le serpent (*shosh*) pour les Dorzé. Ce n'est, je l'ai dit, ni un oiseau (*kapho*), ni une bête domestique (*mehe*), ni une bête sauvage (*do'a*). Dans le pays montagneux des Dorzé, on ne rencontre, à ma connaissance, qu'une seule espèce de serpents et donc le mot *shosh* peut aussi bien désigner une espèce sans genre que le genre et l'espèce à la fois. Comment en décider ? Il existe un test assez évident dans ce cas précis, mais possible, semble-t-il, dans tous les cas. Près du pays Dorzé, dans la vallée du Rift, les serpents sont nombreux et divers. Lorsqu'un Dorzé s'y rend, il reconnaît plusieurs espèces, emprunte des termes à d'autres langues éthiopiennes pour les nommer et garde *shosh* pour désigner le genre d'une part, et l'espèce commune en pays Dorzé d'autre part. Ceci montre que les serpents ne sont pas une espèce sans genre, mais un genre qui comporte, en fait, une seule espèce bien connue, en droit, un nombre indéfini d'espèces. Lorsque la vallée du Rift n'est pas à portée de marche on réalisera un test analogue avec des photographies.

De même, une indication selon laquelle une espèce appartiendrait à deux genres à la fois doit être considérée d'un œil critique. La chauve-souris n'est pas mi-oiseau mi-rongeur, c'est un rongeur qui vole comme un oiseau ou un oiseau qui a des poils comme un rongeur, selon les taxinomies. Or, il n'est pas contraire aux principes de la classification taxinomique qu'une espèce ressemble par certains de ses traits à une espèce d'un autre genre. Le poisson-chat est décidément un poisson en dépit de ses moustaches. Il faudrait donc un cas où de l'étude de la taxinomie elle-même, c'est-à-dire de la classification des objets d'expérience (et non du discours mythologique, fabuleux ou métaphorique), il ressorte clairement qu'une espèce appartient à deux genres, c'est-à-dire un cas où « l'espèce X est du genre A » et « l'espèce X est du genre B » soient tous deux donnés pour également vrais.

Imaginer que la définition d'une espèce X soit conforme à la définition de deux genres A et B. Mais pourquoi en serait-il ainsi ? Il existe nécessairement un

trait spécifique à l'espèce X qu'elle ne partage avec aucune espèce du genre B. Il suffit alors d'introduire l'absence de ce trait ou un trait incompatible avec lui dans la définition du genre B pour que l'espèce en question soit sans ambiguïté du genre A.

Un exemple : les Dorzé, je l'ai dit, distinguent un genre « oiseau » et un genre « animal domestique ». Or depuis peu de temps, certains Dorzé élèvent des poules. Sans la moindre hésitation, cependant, ils les classent parmi les seuls oiseaux. Ce classement ne pose aucun problème dès lors que l'on complète la définition des animaux domestiques en ajoutant le trait : « quadrupède ». Autrement dit, ce type d'anomalie peut toujours être évité par un procédé logique simple.

Il en va encore de même pour un autre type d'anomalie concevable, inverse du précédent. Imaginer qu'un trait particulier fasse partie de la définition d'un genre et qu'un autre trait, incompatible par définition avec le premier, fasse partie de la définition d'une espèce appartenant à ce genre. On aurait là à coup sûr une anomalie. Le problème est qu'un tel type d'anomalie est lui aussi facile à éviter pour l'indigène et difficile à établir pour l'ethnologue.

Un exemple. L'autruche est le seul oiseau que les Dorzé connaissent et qui ne fasse même pas mine de voler. On admettra que le fait qu'il se déplace exclusivement sur la terre ferme fait partie de sa définition, d'autant que les Dorzé se plaisent à le souligner. Si maintenant pour les Dorzé, les oiseaux, par définition, volaient, alors l'autruche, qui pour eux est un oiseau, par définition volerait et ne volerait pas.

Mais je doute que les Dorzé choisissent de se contredire, même pour faire plaisir à l'ethnologue, quand ils peuvent facilement l'éviter. En effet l'oviparité et les plumes leur suffisent à définir le genre « oiseau », et le vol peut fort bien ne faire l'objet que d'une généralisation contingente et relative (pour une solution différente à un problème semblable, voir Bulmer 1967). Dans ces conditions, l'autruche est un oiseau exceptionnel, mais pas anormal par rapport à la définition du genre auquel il appartient. Je ne connais pas, dans la littérature, un cas où l'on aurait démontré qu'un tel recours logique est exclu, et établi une anomalie taxinomique de ce type.

En bref, si l'on accepte que le principe taxinomique constitue une norme universelle, trois types d'anomalies sont concevables dans le rapport des espèces et des genres définis dans la taxinomie : une espèce sans genre, une espèce dont la définition est compatible avec celle de deux genres, une espèce dont la définition est incompatible avec celle du genre dont elle relève pourtant par définition. J'ai montré que ces trois types d'anomalies peuvent être évités en jouant sur les définitions des espèces et des genres. On admettra donc, jusqu'à preuve du contraire, non seulement que le principe de la classification taxinomique des animaux est universel, mais aussi que toutes les espèces y sont universellement soumises. Ce principe n'est transgressé à coup sûr que par des animaux imaginaires, anomalies certes, mais engendrées contre la taxinomie et non par la taxinomie.

IV

J'envisage maintenant un autre type d'anomalie possible qui tiendrait non aux relations entre les catégories taxinomiques, mais aux relations entre ces catégories et la description des individus qu'elles désignent.

Une taxinomie est un ensemble de catégories sémantiquement définies et encyclopédiquement élaborées. Le savoir sémantique est analytiquement vrai. Le savoir encyclopédique porte sur les choses et non sur les mots, sa vérité est synthétique ou empiriquement déterminée. Dans le savoir encyclopédique, il faut encore distinguer deux types de propositions : les unes, considérées comme théoriquement nécessaires, constituent la définition de l'objet catégorisé, ou théorie de cet objet, ou définition encyclopédique, opposée à définition sémantique. Les autres, dont la vérité est contingente, portent sur les mêmes objets sans les définir pour autant. Par exemple :

[7] Le saumon est un poisson.

[8] Le saumon est un poisson migrateur.

[9] Le saumon fréquente les gaves du Sud-Ouest de la France.

Ici [7] est analytiquement vrai et ce serait une contradiction dans les termes que de le nier. [8] n'est pas sémantiquement mais théoriquement nécessaire et fait partie de la définition encyclopédique du saumon. Nier [8] n'est pas se contredire dans les termes, mais c'est ne pas savoir ce qu'est un saumon. Enfin [9] est sémantiquement et théoriquement contingent et l'on peut le nier sans se contredire et sans ignorer ce que sont les saumons.

Déterminer pour une taxinomie donnée quelles propositions font partie de la définition sémantique d'une espèce, de sa définition encyclopédique, c'est-à-dire la théorie de cette espèce, ou bien sont hors définition est extrêmement difficile. Seules sont clairement analytiques les propositions du type :

[10] Le E est un G

où E est une espèce et G un genre, et :

[11] Le E 1 n'est pas un E 2

[12] Le G 1 n'est pas un G 2

où E 1 et E 2 désignent des espèces différentes et G 1 et G 2 des genres différents. Autrement dit des propositions dont la forme découle du principe même de la classification taxinomique.

Seules sont clairement hors définition des propositions qui ne portent pas sur toute l'espèce ou tout le genre en tout temps et en tout lieu, comme par exemple [9].

En revanche les propositions qui attribuent à un genre ou à une espèce dans son ensemble une propriété positive particulière ont un statut logique beaucoup moins clair. Considérer :

[13] Les oiseaux ont des plumes.

Si [13] fait partie de la définition sémantique d' « oiseau », il faudrait alors que :

[14] Cet oiseau n'a pas de plumes

soit une contradiction, au même titre par exemple que : « ce mari n'a pas d'épouse ». Mais tel n'est pas le cas. Si [13] fait partie de la définition encyclopédique d' « oiseau », alors [14] doit être toujours faux, au même titre par exemple que « cette matière n'a pas de molécules ». Mais tel n'est pas le cas : le poulet que j'ai mangé à midi n'avait pas de plumes et pourtant était un oiseau. De même si un lion perd sa crinière, ou n'en a jamais eue, si un lézard perd sa queue, si un chat naît avec seulement trois pattes, ils ne changent pas d'espèce pour autant. Autrement dit, ils sont toujours conformes à la définition de l'espèce, même s'ils sont par ailleurs anormaux.

On est donc en présence d'un paradoxe : ou bien [13] est une généralisation contingente, hors définition, sur les oiseaux et il en ira alors de même pour leur bec, leurs ailes, leurs deux pattes et tous les traits positifs qu'on voudrait leur attribuer, ce qui intuitivement n'est guère acceptable ; ou bien des animaux qui ne possèdent pas tous les traits de leur espèce en fait n'y appartiennent pas, ce qui est également inacceptable. Si l'on pouvait démontrer que ce paradoxe est insoluble, on démontrerait en même temps la thèse de Mary Douglas ; en effet, dans ces conditions, toute taxinomie de la faune engendrerait nécessairement des anomalies. Si on laisse la question en l'état, sans résoudre le paradoxe et sans démontrer qu'il est insoluble, on s'interdit toute conclusion à cet égard. Mais il y a une solution du paradoxe qui en même temps infirme la thèse de Mary Douglas.

La proposition [14] admet deux paraphrases [15] et [16] :

[15] Cet oiseau est déplumé.

[16] Cet oiseau n'a pas ses plumes.

En revanche [18] et [19] ne sont pas des paraphrases de [17] :

[17] Ce chat n'a pas de plumes.

[18] Ce chat est déplumé.

[19] Ce chat n'a pas ses plumes.

Autrement dit, la différence entre un oiseau sans plumes et un chat sans plumes, c'est que l'oiseau a néanmoins des plumes virtuelles tandis que le chat n'en a pas, par définition.

Considérer encore :

- [20] un plumage de chien
- [21] un pelage de corbeau
- [22] un élytre de grenouille
- [23] une aire de moineau
- [24] un rugissement de vache
- [25] un essaim de harengs

Les exemples [20]-[25] constituent des anomalies sémantiques, car, par définition, « plumage » ne s'applique qu'aux oiseaux, « pelage » qu'aux mammifères, « élytre » qu'aux coléoptères, « aire » qu'aux rapaces, « rugissement » qu'aux fauves, « essaim » qu'aux abeilles. Autrement dit, il est analytique que certains traits n'appartiennent qu'à certaines espèces.

D'autres traits n'appartiennent qu'à certaines espèces, non en vertu du sens du mot qui les désigne, mais en vertu de la définition encyclopédique de ces espèces.

Considérer :

- [26] un chant de turbot
- [27] une queue d'oursin
- [28] un terrier de chat.

Ces expressions sont bizarres, non pour des raisons sémantiques, mais pour des raisons empiriques : les turbots ne chantent pas, les oursins n'ont pas de queue, les chats ne creusent pas de terrier, mais les mots « chant », « queue » et « terrier » ne sont pas réservés à telle ou telle espèce dans le dictionnaire.

Imaginer maintenant qu'un chat mal élevé (sans doute le même qui tout à l'heure se plaignait de ne pas avoir de plumes) s'avise de creuser un terrier. Qu'est-ce alors qui le différencie d'un lièvre ? Ceci :

- [29] Le chat creuse un terrier.
- [30] Le lièvre creuse son terrier.

Tandis que [31] est bizarre :

- [31] Le chat creuse son terrier.

Autrement dit le lièvre fait un terrier par définition encyclopédique et c'est « son » terrier. Le chat, lui, fait son malin.

En bref : un certain nombre de traits sont réservés à certaines espèces, soit sémantiquement, soit encyclopédiquement. Un membre d'une espèce ne possède pas nécessairement tous les traits qui lui sont réservés. Il ne possède aucun trait *sémantiquement* réservé à d'autres espèces que la sienne (si une vache peut mugir comme un lion, elle ne peut « rugir » que métaphoriquement). S'il possède des

traits *encyclopédiquement* réservés à d'autres espèces, il ne les possède pas de la même manière conceptuelle : ils ne sont pas les siens au même titre.

Dans ces conditions, que peut être la définition (sémantique et encyclopédique) d'une espèce ? Premièrement, des propositions du type [10]-[12] qui sont sémantiques et déterminées par le principe taxinomique. Deuxièmement, des propositions sémantiques ou encyclopédiques qui attribuent un ensemble de traits à une espèce donnée. Ce qui ne veut pas dire que tous les membres de l'espèce possèdent effectivement ces traits, ni qu'ils n'en possèdent aucun autre, mais seulement ceci : que les traits spécifiques qu'ils ne possèdent pas leur font défaut, tandis que les traits non spécifiques qu'ils possèdent, ils pourraient les perdre sans qu'il ne leur manque rien. En d'autres termes encore, la définition porte sur l'être et non sur le paraître des animaux.

Noter que ce format proposé pour la définition des espèces animales n'a rien d'extravagant et ne pose pas pour la théorie des définitions sémantiques et encyclopédiques de problèmes qui ne se posent pas déjà par ailleurs. Par exemple, un cordonnier est par définition quelqu'un qui répare les chaussures. Mais [32] n'est pas une contradiction :

[32] Ce cordonnier ne répare pas de chaussures.

Ou encore, considérer :

[33] Un enfant a des parents.

[34] Un orphelin est un enfant qui n'a pas de parents.

Ces deux propositions sont des tautologies analytiques et, quoi qu'il puisse sembler lorsqu'on les met côte à côte, [34] n'est pas une contradiction. Simplement « avoir des parents » est ambigu ; tout comme « animal à plumes » est ambigu, et peut désigner un chat qui a des plumes, un oiseau qui a des plumes, un oiseau qui n'a pas de plumes, mais, en aucun cas, un chat qui n'a pas de plumes.

Le format des définitions taxinomiques, tel que je l'ai caractérisé, n'a pas grand-chose à voir avec un ensemble de critères qui permettrait de reconnaître qu'un animal particulier appartient à telle espèce : si on peut percevoir qu'un animal a des plumes effectivement, on ne peut pas percevoir de la même manière qu'un animal a des plumes virtuellement. D'aucuns verront peut-être là une objection au format proposé et commettront, me semble-t-il, une erreur conceptuelle assez fréquente.

Une définition n'est pas un ensemble de critères permettant d'associer un percept à un concept, et un tel ensemble de critères n'est pas une définition. Si par exemple, j'entendais en ce moment un bruit de sabot venant de la rue, j'identifierais immédiatement un passage de chevaux, parce qu'il y a non loin de chez moi une caserne de la Garde républicaine, corps monté, et d'autre part parce que je n'ai jamais vu de troupeau de vaches ou de zèbres se promener à Paris. Mais ces

considérations, qui font partie de mon savoir encyclopédique, sont bien sûr hors définition. Inversement, il fait partie de ma définition encyclopédique des chevaux qu'ils ont du crin à l'encolure et à la queue. Mais je n'utilise guère cette considération pour reconnaître un cheval : un cheval vu de face ou un cheval sans crin ne me pose guère de problème d'identification. Le crin, lorsque je le vois, ne m'aide pas non plus, parce qu'il ne distingue pas les chevaux des autres espèces avec lesquelles je risquerais de les confondre. La définition encyclopédique d'une espèce est une théorie de cette espèce. Les critères par lesquels on identifie les membres constituent une heuristique, intéressante à étudier pour elle-même, mais différente de la définition.

Les travaux ethnologiques qui portent sur les taxinomies populaires, et plus encore ceux qui mettent en rapport taxinomie et symbolisme ne prennent pas toujours soin de distinguer d'une part définition sémantique et définition encyclopédique, et d'autre part définition et critères de reconnaissance. Je n'ai fait ici que souligner l'importance logique de ces distinctions. Les établir dans chaque cas relève d'un travail empirique qui n'est pas de ma compétence et dont je peux me dispenser dans la mesure où je n'utilise certaines données fragmentaires qu'à titre d'illustration.

Je prends un hareng, je le peins en rouge, je lui coupe la queue et je le dépose dans un nid d'hirondelle : il devient difficile, voire impossible de l'identifier à première vue. Mais en même temps, il n'y a pas de doute qu'une seule identification serait correcte : il s'agit d'un hareng. Le format proposé pour les définitions taxinomiques des animaux résout le paradoxe que de telles situations semblaient comporter. Il apparaît du même coup que mon hareng rouge est aberrant non par rapport à la définition taxinomique des harengs, mais par rapport aux critères de reconnaissance habituellement utilisés pour les identifier, c'est-à-dire par rapport à un savoir encyclopédique sur les harengs, qui ne recoupe qu'en partie leur définition.

Norme et définition sont donc deux choses bien différentes : un oiseau sans plumes, un chat qui creuse des terriers, un hareng rouge sont des anomalies, mais ils sont oiseau, chat ou hareng conforme à la définition de leur espèce. Un animal n'appartient pas à une espèce en fonction des traits qu'il possède en fait, mais en fonction de ceux qu'il possède en titre. Je montrerai comment l'identité postulée de ces deux ensembles de traits caractérise partiellement une notion de norme. Mais la conformité à cette norme ne fait pas partie de la définition : un animal peut être conforme à la définition de son espèce sans l'être à sa norme ; il n'y a pas d'anomalie nécessaire par rapport à la définition. Si un animal ne possède pas en fait un trait que sa définition lui attribue, il le possède en titre : il ne le possède pas dans son apparence, mais il le possède dans son être. S'il possède en fait un trait que sa définition ne lui attribue pas, il ne le possède pas en titre. Dans ces conditions aucune donnée empirique ne peut contredire les définitions des taxi-

nomies populaires. Ces définitions ne constituent pas des théories réfutables des espèces naturelles, et leur rapport à l'expérience n'engendre donc pas d'anomalies. Les seules anomalies constatées, là encore, sont internes au discours et contingentes à l'expérience : il s'agit d'expressions figurées qui utilisent des anomalies sémantiques du type [20]-[25].

V

Les taxinomies populaires sont souvent raffinées et témoignent d'une profonde connaissance du milieu naturel local, pas toujours égalée par la zoologie scientifique. Ainsi, Bulmer & Tyler (1968 : 376) notent dans leur étude sur la taxinomie des grenouilles, dont se servent les Karam de Nouvelle-Guinée : « Depuis la première rédaction de cette étude en 1965, une distinction karam, celle entre *kosoj* et *wyt* (initialement mis par le biologiste sous une même espèce, *Hyla becki*), a été empiriquement validé d'un point de vue biologique [...] Il n'est pas inconcevable qu'on s'aperçoive en fin de compte que les formes aujourd'hui connues comme *H. angiana* et *N. disrupta* constituent des complexes d'espèces germanes, et que les Karam, là aussi, aient raison de les morceler. »

Il serait inexact, cependant, de dire que les Karam ont anticipé le travail des zoologues, ou que les uns avaient raison là où les autres avaient tort. Seuls les zoologues peuvent avoir tort. Les Karam, eux, ne peuvent pas se tromper, ni donc, à strictement parler, avoir raison dans leur taxinomie. Lorsque le zoologue distingue une espèce, il fait une hypothèse forte et infirmable sur les relations génétiques et phylogénétiques d'un ensemble d'animaux. Lorsque les Karam distinguent une espèce, ils décident que parmi toutes les différences observables dans la faune, certaines seront pertinentes pour leur système de définitions taxinomiques. Une telle décision peut être subtile ou pas, utile ou pas, mais elle ne peut pas être juste ou fautive.

Les zoologues ont une notion forte d'espèce naturelle. Les Karam, eux aussi, ont une notion d'espèce naturelle, nous disent Bulmer et Tyler, mais premièrement elle est beaucoup plus faible, et deuxièmement elle ne détermine pas absolument les distinctions taxinomiques. « Il y a, écrivent-ils par exemple, quelques cas, tous concernant des mammifères, où les Karam croient que des métamorphoses se produisent parfois entre des unités taxinomiques qui par ailleurs se reproduisent selon leur espèce, ce qui suggère que pour eux une ascendance séparée et un isolement reproductif ne constituent pas des traits nécessaires des unités qu'ils distinguent » (*ibid.* : 335). D'autre part, les Karam rassemblent dans certains cas plusieurs espèces sous une même catégorie taxinomique, et distinguent dans d'autres cas plusieurs variétés d'une même espèce en plusieurs catégories du même niveau, tout en étant « *bien conscients de ce qu'ils font* » (*ibid.* ; mes italiques).

Admirable finesse de l'observation ; mais si un zoologue ne tenait pas compte, dans sa taxinomie, de distinctions d'espèces qu'il ferait par ailleurs, il serait vite au chômage.

Autrement dit, non seulement la notion d'espèces des Karam est faible, mais surtout une distinction taxinomique ne correspond pas nécessairement à une distinction générique perçue. Dans ces conditions, si le principe taxinomique est impératif dans la classification des animaux, les Karam n'ont aucun mal à s'y conformer. Ils peuvent en effet rejeter toute proposition encyclopédique qui ferait problème hors de la taxinomie proprement dite et éviter sans difficulté que leur schéma de classification engendre des anomalies.

Quand Mary Douglas affirme que « tout système donné de classification ne peut qu'engendrer des anomalies », rien donc n'est moins sûr. Ni dans la structure des taxinomies populaires, ni dans la manière dont elles sont utilisées pour décrire l'expérience du monde, il n'y a d'anomalies nécessaires.

Si la formulation de Mary Douglas me paraît erronée, en revanche, je crois, comme je l'ai dit, qu'il y a quelque chose de fondamentalement juste dans son intuition de départ. Mon propos n'est pas d'éliminer cette intuition, mais de l'explicitier de manière acceptable et utile. Il y a bien un rapport entre anomalie et symbolicité, mais ce rapport ne procède pas directement d'un écart entre l'observation de la faune et le système des définitions taxinomiques ; il procède indirectement du rapport entre normes et définitions. Si l'on aborde le problème dans ces termes-ci, on se donne en outre les moyens d'expliquer pourquoi non seulement les animaux anormaux, mais aussi bien les animaux exemplaires font l'objet d'une élaboration symbolique.

VI

Outre les définitions sémantiques des catégories de la taxinomie et les définitions encyclopédiques des objets catégorisés, l'encyclopédie présente un grand nombre de propositions sur les mêmes objets dont la vérité est relative, et contingente à la taxinomie. Plusieurs de ces propositions sont du format [35] :

[35] Si un trait *t* appartient spécifiquement à certaines espèces, tous les membres de ces espèces et eux seuls possèdent effectivement le trait *t*.

Les propositions du format [35] sont statistiquement vraies et jouent à ce titre un rôle crucial dans les critères d'identification des animaux. Un animal à plumes qui n'aurait pas de plumes, un animal à poil qui aurait des plumes, un quadrupède qui aurait trois ou cinq pattes, etc., constitueraient des exceptions à ces propositions tout en restant conformes à la définition de leur espèce.

Une autre proposition générale contingente à la taxinomie :

[36] Les animaux se reproduisent selon leur espèce.

Les hybrides naturels constituent donc des exceptions à [36]. Dans une encyclopédie où figure la proposition [36] et où d'autre part le rapport génétique entre têtard et grenouille, entre chenille et papillon, etc., est noté comme un rapport entre deux espèces, ces métamorphoses constituent aussi des exceptions.

Dans l'encyclopédie des Dorzé, on trouve les généralisations statistiquement valides [37]-[40] :

[37] Les animaux ont des pattes.

[38] Les oiseaux volent.

[39] Les bêtes féroces vivent dans les plaines.

[40] Les bêtes féroces mangent ce qu'elles tuent et tuent ce qu'elles mangent.

Le serpent et le poisson sont deux exceptions à [37]. L'autruche est une exception à [38]. Le léopard et l'hyène sont des exceptions à [39] et [40] : seules de toutes les bêtes féroces, elles se rencontrent dans la montagne, c'est-à-dire dans l'habitat des Dorzé. D'autre part, le léopard est censé tuer plus qu'il ne mange et l'hyène, bien sûr, manger plus qu'elle ne tue.

Jusqu'ici j'ai caractérisé, au mieux, une notion de norme statistique, et une notion d'anomalie comme exception statistique. Des anomalies statistiques ne posent pas de problèmes particuliers à la pensée rationnelle et on ne voit guère pourquoi elles devraient faire l'objet d'une élaboration symbolique, ou même pourquoi elles s'y prêteraient particulièrement.

Pourtant, il ne fait pas de doute qu'elles s'y prêtent : les animaux qui possèdent des traits d'espèces ou de genres autres que les leurs, les hybrides, les métamorphoses font généralement l'objet d'une élaboration symbolique. Chez les Dorzé, le serpent et le poisson font l'objet de plusieurs interdits ; les plumes et les œufs d'autruche jouent un important rôle rituel ; le léopard, on l'a vu, est chrétien et se rapproche donc de l'humanité supérieure ; à l'inverse ce sont des humains dégradés qui se rapprochent de l'hyène en se transformant, la nuit, en hyène-garou (*cf.* Sperber 1974, chap. v).

D'autre part : il existe un grand nombre de propositions sur le modèle de [35]-[40]. Chacune d'entre elles est statistiquement vraie. Cependant la *conjonction* de toutes ces propositions n'est plus statistiquement vraie. Au contraire, il n'est pas improbable qu'un animal particulier ait au moins une tare, ou qu'une espèce particulière soit une exception à au moins une généralisation contingente sur la faune. Dans ces conditions, un animal parfait ou une espèce exemplaire constitue aussi une exception statistique.

Un lion moyen n'est pas particulièrement féroce ni courageux, sa crinière n'est pas vraiment majestueuse, sans doute bâille-t-il plus souvent qu'il ne rugit, et il lui manque peut-être une griffe. Mais le « vrai » lion, le lion parfait, n'est pas un lion moyen : il ne se lasse ni d'attaquer, ni de tuer, ni de rugir, il ne bâille pas : il montre ses crocs, pas moins parfaits que sa crinière ou ses griffes. L'aigle n'est

pas un oiseau moyen, c'est un oiseau exemplaire : il est le plus rapace des rapaces, il vole au ciel empyrée, il construit un nid impressionnant, etc. Ce lion parfait et cet oiseau exemplaire sont des exceptions auxquelles s'attache généralement une valeur symbolique. Mais là encore, on ne voit pas pourquoi un caractère d'exception statistique devrait entraîner une valorisation symbolique.

Certes, une exception est remarquable et un objet, pour être symboliquement traité, doit d'abord être remarquable. Mais tout ce qui retient l'attention n'est pas symbolique pour autant : ainsi ma note de restaurant à midi était certainement remarquable, mais hélas ! elle n'était pas symbolique. On a écarté l'hypothèse d'une symbolique qui procéderait d'une anomalie taxinomique : cette hypothèse reposait sur une conception erronée de la taxinomie. J'écarte maintenant l'hypothèse d'une symbolique qui procéderait d'une anomalie statistique : l'hypothèse est trop faible et n'explique pas grand-chose. J'introduis en revanche une nouvelle notion, celle de norme idéale, définie comme la conjonction, de la plupart des propositions contingentes sur la faune. A partir de cette notion, je proposerai une hypothèse plus forte, et qui me paraît valide, sur la symbolique des animaux.

VII

Imaginer que la plupart des propositions contingentes et statistiques qui portent sur une espèce soient chacune nécessairement vraies. Du coup leur conjonction serait, elle aussi, nécessairement vraie, et tous les membres de cette espèce seraient parfaits. Ils posséderaient tous effectivement les traits que, dans leur définition taxinomique, ils ne possèdent que virtuellement. La distinction entre traits effectifs et traits virtuels pourrait être abolie. En outre, les animaux de cette espèce posséderaient tous, et nécessairement, certains traits que, dans le monde tel qu'il est, la majorité d'entre eux seulement possède, et ne possède que de manière contingente. Ces traits pourraient donc être incorporés dans la définition encyclopédique de l'espèce. La définition de l'espèce pourrait fournir à elle seule tous les critères de reconnaissance.

Imaginer que la plupart des propositions contingentes et statistiques qui portent sur un genre soient nécessairement vraies, et vraie du même coup la conjonction de ces propositions. Toutes les espèces du genre seraient exemplaires. Les espèces marginales dans le genre n'existeraient pas : il n'y aurait pas d'autruche parmi les oiseaux, pas de pangolin parmi les mammifères, pas de chauve-souris parmi les rongeurs, etc.

Imaginer encore que la plupart des propositions contingentes et statistiques sur l'ensemble de la faune, et donc la conjonction de ces propositions, soient nécessairement vraies : les genres marginaux comme les serpents et les poissons chez les Dorzé n'existeraient pas.

Nulle culture, nulle société ne confond cette représentation d'un monde idéal avec le monde réel. Je ne connais pas non plus de culture où cette représentation figurerait sous sa forme intégrale, encore que certains mythes, comme celui de l'Arche de Noé, ou bien certaines institutions culturelles, comme le zoo des sociétés modernes, s'en rapprochent. En revanche, des fragments ou des approximations de cette représentation idéale interviennent universellement comme point de référence ou de comparaison dans la représentation du monde réel et servent à évaluer normativement les individus, les espèces et les genres.

Tandis que la représentation taxinomique joue sur des distinctions minimales et pas toujours faciles à observer, la représentation idéale développe des contrastes marqués. L'une correspond à la réalité de l'expérience, l'autre à un idéal de la pensée : si la norme idéale était une représentation adéquate du monde, les hommes n'hésiteraient jamais, ne se tromperaient jamais. Mais le discours normatif n'est pas seulement une évocation nostalgique d'un monde impossible, une évocation sans portée empirique et de l'ordre de la seule fiction, qui se développerait dans les mythes et dans les contes, parallèlement à un savoir sur le monde, sans jamais le rencontrer. La norme idéale intervient dans un discours sur le monde réel, dans un discours qui suggère en substance que ce ne sont peut-être pas les hommes, mais la nature elle-même qui hésite et se trompe : que les animaux moyens devraient être comme les animaux exemplaires et que les animaux anormaux ne devraient pas exister.

Tandis que la taxinomie est cohérente, et cohérente avec l'expérience du monde, la norme idéale, elle, est doublement génératrice d'anomalies. Anomalies externes lorsque le monde s'écarte ostensiblement de la norme. Anomalies internes lorsque la norme d'une espèce (ou d'un genre) s'écarte ostensiblement de la norme du genre (ou du règne) auquel elle (ou il) appartient.

La taxinomie, dans sa structure générale et dans le format de ses définitions, est telle que tout animal sans exception en relève. Elle constitue une partition exhaustive et cohérente de la faune, à laquelle n'échappent ni les veaux à cinq pattes, ni les chats pervers, ni les canards boiteux. Mais à côté de la représentation taxinomique et exhaustive, il existe cette représentation normative et sélective de la faune à partir de laquelle on distingue pour chaque espèce et pour chaque genre les animaux exemplaires d'une part, les anomalies remarquables d'autre part, et on laisse dans l'ombre le commun du règne animal.

Ainsi la Bible ne distingue pas seulement les animaux ordinaires que l'on peut manger, des abominations qui sont interdites. Parmi les animaux que l'on peut manger, elle distingue aussi ceux qui, de par leur perfection individuelle et leur exemplarité spécifique, peuvent faire l'objet d'un sacrifice. Elle distingue en outre des degrés de perfection : seuls les animaux les plus parfaits des espèces exemplaires conviennent à l'accomplissement d'un vœu. Des animaux qui possèdent effectivement tous les traits virtuels d'une espèce exemplaire, mais dont les propor-

tions ne sont pas idéales, conviennent à la rigueur à l'accomplissement d'un don volontaire :

« Quand un homme offrira un sacrifice de pacifique à Iahvé pour accomplir un vœu ou en don volontaire, qu'il s'agisse de gros bétail ou de petit bétail, ce sera un animal parfait, pour qu'il soit agréé, il n'y aura aucune tare en lui. Un aveugle, un estropié, un mutilé, un tuméfié, un galeux, un dartreux, vous ne les offrirez pas à Iahvé et vous ne mettrez aucun d'eux sur l'autel comme sacrifice par le feu à Iahvé. Un bœuf, un mouton, disproportionné ou rabougri, tu pourras en faire un don volontaire, mais pour un vœu il ne sera pas agréé. Un qui a les testicules écrasés, triturés, arrachés, coupés, vous ne l'offrirez pas à Iahvé... » (Lév. XXII, 21-24).

« Que s'il y a une tare en lui, qu'il soit boiteux ou aveugle, quelque tare mauvaise que ce soit, tu ne le sacrifieras pas à Iahvé, ton Dieu, tu le mangeras dans tes portes, l'homme impur aussi bien que l'homme pur, comme on mange de la gazelle ou du cerf » (Deut. XV, 21-22).

Autrement dit, certains animaux sont parfaits (avec des degrés de perfection) et peuvent être sacrifiés, d'autres à l'inverse sont abominables et ne peuvent pas être mangés, d'autres enfin ne sont ni parfaits ni abominables : ils ont une valeur alimentaire mais pas de valeur symbolique marquée.

Tout autre exemple : dans les villes occidentales, on exhibe des animaux vivants en quatre lieux — au zoo, à la foire, au cirque et, depuis peu, au delphinarium. Spectacle profane et guère symbolique, dirait-on ; mais un ethnologue venu d'une autre société y regarderait de plus près et ne s'y tromperait pas. Des animaux du zoo, on attend qu'ils soient exemplaires : si le lion n'a pas une belle crinière et ne veut pas rugir, si l'éléphant ne joue pas de sa trompe, si les singes ne font pas de singeries, on part vaguement déçu. Au contraire, qu'une lionne accouche et elle aura droit aux honneurs de la presse, et les visiteurs se presseront pour la voir dans son rôle exemplaire de mère attentive et jalouse. On n'exhibe pas dans les zoo des animaux malformés ; on ne met pas dans leur cage ou leur fosse d'autres accessoires que ceux qui évoquent leur milieu naturel.

Les monstres qui seraient incongrus dans les zoos, sont tout à fait à leur place dans les foires. Une patte de plus, c'est cent visiteurs de plus ; une tête en trop, je ne sais combien. Les monstres mi-animal mi-humain, sirène, homme-singe, etc., font les meilleures recettes.

Le cirque occupe une position intermédiaire à cet égard entre le zoo et la foire : comme au zoo, il faut que les animaux y soient physiquement parfaits. D'ailleurs il arrive qu'on les exhibe en dehors des représentations, dans ce zoo en miniature qu'est une ménagerie. En revanche, leur comportement sur la piste doit s'écarter radicalement de la norme idéale de leur espèce. Ainsi, les fauves : d'une part, ils doivent se livrer à des exercices dont le seul intérêt est de mettre en évidence

leur soumission au dompteur. D'autre part, ils doivent de temps en temps rugir un bon coup et paraître féroces pour rappeler la norme dont on les force à s'écarter.

Dans un bon numéro de delphinarium, au contraire, les dauphins ont l'air de n'en faire qu'à leur tête : ils s'amusez tantôt entre eux, tantôt avec leur partenaire humain et l'on ne sait pas trop bien qui est aux ordres de qui. Mais le dauphin est déjà par lui-même une anomalie : un grand animal marin rapide et puissant, voilà pour la norme du genre ; et en même temps un animal à l'intelligence quasi humaine : norme idéale de l'espèce qui s'oppose non seulement à celle du genre mais aussi à celle du règne animal entier. Les numéros du spectacle évoquent en alternance ces normes idéales contrastées : exercices d'intelligence quasi humaine suivis d'exercices de vigueur et de vitesse tout animales.

Les animaux du zoo comme ceux de la foire ne sont pas socialisés. Au contraire, séparés les uns des autres, et tous ensemble des spectateurs, ils évoquent au zoo une nature parfaite et a-sociale, à la foire une anti-nature a-sociale. Les animaux du cirque et du delphinarium sont physiquement conformes à la norme naturelle, mais ils s'en écartent par leur comportement, les uns, pourrait-on dire, en s'inspirant de Lévi-Strauss, formant une société métonymique, les autres une société métaphorique. Les animaux du cirque entrent dans la société par le bas, en se soumettant aux hommes. Il est bon qu'ils aient l'air inquiétant puisqu'il s'agit, en fin de compte, de nous rassurer sur notre supériorité d'humain. Les dauphins, eux, doivent avoir l'air rassurant, puisqu'il s'agit au contraire de nous inquiéter — mais pas trop — en évoquant, non une faune soumise et intégrée, mais une société animale indépendante et potentiellement concurrente, dont le tableau, à première vue séduisant, en fin de compte sinistre, a été brossé par un Karel Čapek dans *La Guerre des Salamandres* : avant les exhibitions de dauphins, la place était déjà là, dans notre culture, pour ce qu'ils représentent.

Les exhibitions d'animaux sauvages ne sont pas là pour satisfaire une simple curiosité : la curiosité n'est jamais simple. Ce sont des institutions culturelles par le moyen desquelles les habitants des villes, et particulièrement les enfants, sont invités à penser symboliquement le rapport des espèces entre elles et le rapport de la faune à l'humanité.

Les animaux symboliques de la Thora sont caractérisés par leur accomplissement ou par leur transgression de la norme idéale. De même, les animaux symboliquement exhibés dans notre société le sont en quatre lieux séparés qui correspondent à quatre modes distincts d'accomplissement ou de transgression de la norme idéale. Qu'un animal accomplisse ou transgresse la norme idéale de son espèce, ou appartienne à une espèce qui accomplit ou transgresse la norme idéale de son genre, est-ce là une raison pour le sacrifier, le vénérer, l'abominer, l'interdire ou en faire la vedette d'un spectacle culturel ? Il semblerait que oui et qu'on puisse proposer comme hypothèse générale qu'une représentation zoologique devient symbolique dès lors que la norme idéale s'y trouve invoquée. Cette

hypothèse pourtant est encore insuffisante. Il est facile d'y trouver des exceptions ; il est difficile de lui donner une portée explicative : en effet pourquoi l'invocation de la norme idéale provoquerait-elle une mise entre guillemets de la représentation où elle figure ?

VIII

La norme idéale peut être invoquée sans entraîner de symbolicité. Considérer :

[41] Ce cheval a toutes les qualités de son espèce.

[42] Ce cheval est anormal : il a cinq pattes et une seule oreille.

Comparer [41]-[42] à [43]-[46], énoncés qui au contraire ont une valeur symbolique nette de l'ordre de la figure :

[43] Ça, c'est un cheval ! (*admiratif*)

[44] C'est un vrai cheval !

ou, à l'inverse :

[45] Ça, c'est un cheval ? (*méprisant*)

[46] Ce n'est pas un vrai cheval, c'est à peine un canasson !

Quelle est la différence entre [41]-[42] d'une part et [43]-[46] d'autre part ? Dans [41]-[42] l'identification taxinomique n'est pas remise en question par le jugement de normalité. Dans [43]-[46], au contraire, le jugement de normalité est donné comme une amplification ou une remise en cause de l'identification taxinomique : si le cheval est conforme à la norme idéale, c'est un « vrai » cheval ; s'il s'en écarte nettement, son identité spécifique elle-même devient douteuse.

Ma thèse est qu'il y a symbolicité lorsqu'un jugement de normalité revient en arrière sur une identification d'espèce ou de genre, c'est-à-dire lorsque la norme est traitée comme un développement encyclopédique de la définition taxinomique. C'est là un rôle que, logiquement, la norme ne peut pas jouer. Le jugement de normalité, en effet, a l'identification taxinomique pour pré-condition logique et il ne peut donc pas la remettre en cause. Pour qu'un animal soit un cheval normal ou anormal, il faut d'abord qu'il soit un cheval. Pour que l'autruche soit un oiseau anormal, il faut d'abord qu'elle soit un oiseau. Pour que le serpent soit un animal anormal il faut d'abord qu'il soit un animal, etc. Dans aucun cas, le jugement de normalité ne permet de remettre en cause l'identification car si l'identification est invalidée, *a fortiori* le jugement de normalité doit l'être.

Je trouve anormal un cheval parce qu'il a sur le corps des raies blanches et noires et j'aboutis en fin de compte à affirmer qu'il s'agit d'un zèbre. Renonçant à ma première identification, je dois du même coup renoncer à mon jugement de normalité. Il serait illogique de dire que ce cheval est anormal parce qu'il

s'agit d'un zèbre, ou bien que c'est un zèbre parce qu'il s'agit d'un cheval anormal. Un tel illogisme ne peut être utilisé que pour faire écho à un premier énoncé erroné et le tourner en dérision.

A l'inverse, si j'identifie sans en être trop certain un cheval, puis que je constate qu'il est conforme à la norme chevaline, me voilà renforcé dans ma certitude. Je suis plus certain que je ne l'étais. Mais le cheval n'en est pas plus cheval ou plus « vrai » pour autant. Les définitions taxinomiques sont du type tout-ou-rien. Un animal appartient ou n'appartient pas à une espèce, on peut être plus ou moins certain qu'il y appartient, mais il ne peut pas y appartenir plus ou moins.

Pourtant, dans certains énoncés, un vrai cheval n'est pas un animal qui serait vraiment un cheval par opposition à un âne, une mule ou un zèbre, qui ne sont pas des chevaux du tout, ni par opposition à un cheval de bois ou de porcelaine qui n'est pas vraiment un cheval du tout ; un cheval est dit « vrai » par opposition à d'autres animaux qui sont tout autant des chevaux taxinomiquement parlant. On dira encore que l'aigle est plus oiseau que l'autruche, le python plus serpent que la couleuvre, la chauve-souris presque un oiseau, le pangolin à peine un mammifère. On dira d'un canasson pouilleux que ce n'est pas un vrai cheval, d'un coq qui chante la nuit que ce n'est pas un vrai coq (c'est le diable, bien sûr), d'une autruche que ce n'est pas un vrai oiseau, etc. De tels énoncés prendront des formes différentes selon les langues et les cultures ; certains seront de l'ordre de la croyance, d'autres de l'ordre de la figure ; parfois ils seront développés en discours systématiques sur la faune. Mais ce qui intéresse ici, ce ne sont pas ces énoncés divers, c'est la forme générale des représentations conceptuelles qui les sous-tendent, représentations qui peuvent aussi bien exister sans être verbalisées.

A chaque fois, une représentation conceptuelle normative constitue en apparence une remise en cause d'une proposition taxinomique préalable dont elle renforcerait ou amoindrirait la portée. Mais cette remise en cause est logiquement illicite ; en effet la représentation normative présuppose la proposition taxinomique. La proposition taxinomique doit être tenue pour acquise pour que la représentation normative puisse être retenue et assimilée. Ainsi lorsqu'un jugement normatif revient en arrière sur l'identification taxinomique, il remet en question le savoir encyclopédique sur lequel il se fonde, il se coupe de la mémoire encyclopédique et se constitue comme objet d'un savoir symbolique : il figure désormais entre guillemets.

Voilà le mécanisme par lequel la représentation conceptuelle d'un animal ou d'une espèce est mise entre guillemets et traitée symboliquement. Lorsque la Bible précise que seuls des animaux parfaits doivent être sacrifiés, sous-jacente à cette prescription est l'idée que seuls ces animaux parfaits sont vraiment de leur espèce et de leur genre. Lorsque certaines espèces sont interdites à la consommation parce qu'elles sont artiodactyles sans être ruminantes, ou ruminantes sans être artiodactyles, sous-jacente à cette proscription est l'idée que ces espèces-là ne

sont pas vraiment de leur genre. Dans un cas comme dans l'autre, l'idée sous-jacente constitue un paradoxe logique qui ne serait résolu que dans le monde idéal de la représentation normative.

Quand le spectateur cherche dans l'apparence et le comportement des animaux du zoo la preuve qu'il s'agit de vrais éléphants, de vrais singes, etc. ; quand dans les monstres de la foire, il voit des erreurs de la nature ; quand dans les animaux du cirque il reconnaît des individus soustraits à leur espèce, et dans les dauphins des animaux soustraits à l'animalité de par leur spécificité même, là encore il aboutit à un paradoxe logique ; à une représentation où la conformité à la norme idéale est une condition de la conformité à la définition de l'espèce, du genre ou du règne. La représentation conceptuelle se construit *comme si* la norme idéale était réalisée, *comme si* les propositions statistiques et contingentes étaient nécessairement vraies et entraient donc dans la définition des espèces, des genres et du règne. Ces représentations conceptuelles fonctionnent donc, non pas comme la description du monde réel, mais comme l'évocation, à partir d'un savoir sur le monde réel, d'un monde idéal où la définition inclurait tous les critères de reconnaissance et où les seules erreurs seraient commises non par les hommes, mais par la nature.

La représentation symbolique des animaux n'a pas pour fonction de corriger un schéma taxinomique qui est adéquat. Il faut, au contraire, connaître le monde pour le désirer différent, disposer de définitions pour établir des normes, présupposer une description rationnelle pour formuler une représentation symbolique qui la modifie. Pour bien penser la faune symboliquement, il faut l'avoir bien pensée taxinomiquement. Des animaux fantastiques aux chevaux exemplaires ou indignes, la représentation symbolique ne vient ni combler les vides ni alléger les trop-pleins de la taxinomie. Elle ne la corrige qu'entre guillemets mais la laisse intacte et disponible pour la pensée rationnelle. Elle évoque un monde pire, celui de l'anomalie, et un monde meilleur, celui de l'exemplarité. Elle donne à penser ce que le monde est, en contraste avec ce qu'il n'est pas.

IX

J'ai proposé ici une hypothèse sur la symbolicité des animaux, lorsque cette symbolicité procède de leur position dans la taxinomie ou par rapport à la taxinomie. La description des animaux fantastiques contredit les propositions sur lesquelles la taxinomie se fonde. Ces propositions sont des vérités nécessaires, des pré-conditions de toute description zoologique et une description qui les contredit ne peut être retenue qu'entre guillemets. Dans le cas des animaux réels, il y a symbolisme lorsque leur identification taxinomique est remise en cause, voit sa portée amplifiée ou amoindrie à partir d'un jugement de normalité, ce qui se

produit systématiquement pour les animaux parfaits d'une part, pour les hybrides et les monstres d'autre part. Comme le jugement de normalité présuppose l'identification taxinomique, la représentation paradoxale qui résulte d'une telle remise en cause ne peut être retenue qu'entre guillemets. Cette hypothèse rend compte non seulement des faits d'anomalie traités par Mary Douglas, mais encore des faits d'exemplarité. Elle ne se heurte pas aux mêmes objections que les conceptions antérieures. Elle illustre, dans un domaine particulier, la conception générale du statut des représentations symboliques telle que je l'ai proposée dans *Le Symbolisme en général*. Cette conception n'est ni un ensemble de procédure de découverte qu'il suffirait d'appliquer pour parvenir à des résultats, ni une théorie développée que l'on pourrait directement confirmer ou infirmer. C'est une méta-théorie, un ensemble d'exigences que j'ai indirectement défendues ici en montrant qu'elles permettraient de traiter un problème classique de l'anthropologie de manière à la fois un peu plus générale et un peu plus rigoureuse. Ma démarche a consisté à étudier les conditions conceptuelles générales des représentations zoologiques, c'est-à-dire d'une part les principes sur lesquels se fonde la classification des animaux et d'autre part les rapports entre cette classification et le savoir zoologique contingent à la taxinomie. Lorsque ces conditions sont violées, lorsque ces principes sont transgressés, lorsque ces rapports sont inversés, les représentations qui en résultent sont mises entre guillemets et symboliquement traitées. De même, à tout domaine conceptuel ayant ses conditions propres, que ce soit le domaine des nombres, celui des couleurs, celui des objets utilitaires, etc., correspondent des violations spécifiques de ces conditions, et des domaines particuliers du symbolisme. Pas plus qu'on ne saurait postuler la structure d'un domaine conceptuel (et en particulier la notion de norme qu'il est susceptible de comporter), pas plus on ne saurait tenir pour évidente, à partir d'une conception générale, la structure d'un domaine symbolique. Mais toujours et partout l'étude du conceptuel et celle du symbolique doivent aller de pair sans pour autant se confondre, parce que leurs dispositifs sont distincts et néanmoins couplés.

BIBLIOGRAPHIE

BORGÈS, J. L. & M. GUERRERO

1957 *Manual de zoología fantástica*. México, Fondo de Cultura Económica. (Trad. fr., *Manuel de zoologie fantastique*, Paris, Julliard, 1965.)

BULMER, R.

1967 « Why Is the Cassowary not a Bird ? A Problem of Zoological Taxonomy among the Karam of the New Guinea Highlands », *Man* 2 (1) : 5-25.

BULMER, R. & M. J. TYLER

1968 « Karam Classification of Frogs », *Journal of the Polynesian Society* 77 (4) : 333-385.

- DOUGLAS, M.
 1957 « Animals in Lele Religious Thought », *Africa* 27 (1) : 46-58.
 1966 *Purity and Danger. An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*. London, Routledge & Kegan Paul.
- JACOB, F.
 1970 *La Logique du vivant, une histoire de l'hérédité*. Paris, Gallimard.
- LEACH, E.
 1964 « Anthropological Aspects of Language : Animal Categories and Verbal Abuse », in E. LENNEBERG, ed., *New Directions in the Study of Language*. Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- LÉVI-STRAUSS, C.
 1962 *Le Totémisme aujourd'hui*. Paris, PUF.
- RADCLIFFE-BROWN, A. R.
 1929 « The Sociological Theory of Totemism », in *Proceedings of the Fourth Pacific Science Congress*. Java. (Republié in A. R. RADCLIFFE-BROWN, *Structure and Function in Primitive Society*. Glencoe, The Free Press, 1952.)
- SÉBILLOT, P.
 1906 *Le Folk-lore de France*. Paris, Maisonneuve & Larose, 4 vols.
- SPERBER, D.
 1974 *Le Symbolisme en général*. Paris, Hermann.
- TAMBIAH, S. J.
 1969 « Animals Are Good to Think about and Good to Prohibit », *Ethnology* 8 (4) : 423-459.
- TYLER, S. A., ed.
 1969 *Cognitive Anthropology*. New York, John Wiley.

Résumé

Dan SPERBER, *Pourquoi les animaux parfaits, les hybrides et les monstres sont-ils bons à penser symboliquement ?* — Des travaux récents, en particulier ceux de Mary Douglas, suggèrent que la valeur symbolique de certains animaux tient à leur caractère d'anomalies taxinomiques. Cependant les recherches des ethnozoologues montrent que les taxinomies populaires sont cohérentes et sans anomalies. D'où un premier paradoxe. D'autre part, non seulement les animaux anormaux, mais aussi les animaux exemplaires prennent souvent une valeur symbolique. D'où un second paradoxe. L'auteur propose une solution à ces deux paradoxes à partir d'un examen des notions de taxinomie et de norme et à l'appui d'exemples éthiopiens, bibliques et occidentaux.

Abstract

Dan SPERBER, *Why Are Perfect Animals, Hybrids and Monsters Food for Symbolic Thought?* — Recent works, especially those of Mary Douglas,

suggest that the symbolic value of some animals pertains to their taxonomic anomaly. Yet, the work of ethno-zoologists shows that folk-taxonomies are consistent and devoid of anomalies. This creates a first paradox. Further, not only anomalous animals but also exemplary animals often take on a symbolic value, thus creating a second paradox. The author suggests a solution for both paradoxes on the basis of a critical examination of the notions of “taxonomy” and “norm”, and with illustrations drawn from Ethiopian, biblical and Western cultures.